

INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019.

GIE BNP PARIBAS CARDIF

Le GIE BNP Paribas Cardif obtient le score de 98 points sur 100 pour 2020

Ce score en ligne avec les résultats de l'année précédente et significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par le GIE BNP Paribas Cardif en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

	GIE BNP PARIBAS CARDIF
1 - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables	2020 38 pts
2 - Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20 pts
3 - Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes	15 pts
4 - Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15 pts
5 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10 pts
Note globale	98 pts

Et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Le périmètre analysé est de 2 695 collaboratrices et collaborateurs.
- Le GIE BNP Paribas Cardif a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification interne, après information du Comité Social et Economique du 26 février 2021.

CARDIF IARD

CARDIF IARD obtient le score de
99 points sur 100 pour 2020

Ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 5 indicateurs de mesure suivants :

	IARD
	2020
<i>1 - Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables</i>	39 pts
<i>2 - Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes</i>	20 pts
<i>3 - Ecart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes</i>	15 pts
<i>4 - Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité</i>	15 pts
<i>5 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>	10 pts
Note globale	99 pts

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Le périmètre analysé est de 318 collaboratrices et collaborateurs.
- CARDIF IARD a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification interne, après information du Comité Social et Economique du 23 février 2021.